

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension n'est que de 29 francs d'argent, et 16 quarterons de Seigle, avec deux chari de bois.

Ils dérivent des contributions des Pères de famille, comme il est dit à l'article 14.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *1. Fivel.*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est une Commune en deux hameaux.*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Courtille Agence de Fivel.*
- d. District *District de Mondov.*
- e. Canton *Canton du Léman.*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Les hameaux de la commune sont très rapprochés. Les hameaux de la commune ont une partie l'un plus isolé.*
(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.) *Le hameau de la commune contient 12 maisons. Le hameau de la commune contient 10 maisons.*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes, au ressort de chaque école. *Fivel de la commune & Fivel de la commune.*

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *Le fait dans les deux hameaux il y a environ 10 minutes de marche à l'école.*
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *hameaux de la commune 20. celui de la commune 24.*

*61
F. 31*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. Lucens, Cremin, Oulens Villard le Compté, Denezzy

b. Leurs distances réciproques. Lucens Cremin environ Demi-heure, Oulens Villard le Compté Denezzy trois quarts d'heure

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfigne-t-on dans chaque école? A épeller, à lire, le chant des psaumes, à écrire, l'arithmétique, & l'ortographe, & le catéchisme retouché d'Estevard, & à prier.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? On la tient en été & en hivers pendant onze mois de l'année.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Point de livre que l'Alphabet, psaumes, Testament, Catéchisme, retouché d'Estevard.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils obfervés? Tant régulièrement que possible.

9°. Durée de l'école chaque jour? Deux heures par semaine 5 par jour fait 6 heures par semaine.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? Les 10 ont été classés.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs. Un

a. Qui a établi jusques ici le Régent? Le Pasteur en fait la nomination & de quelle manière? La Chambre administrative du Canton de l'Etat.

b. D'où est-il? De Sion.

c. Son nom Pierre-Jacques Frey

(3)

d. Son âge. 22 ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? Point

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Depuis onze mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Militaire dans les volontaires

12°. Réunit-il à son office quel'qu'autre fonction? quelles font-elles? Il fait la prière, la (Nepelle) (le Dispanche)

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? 14, Dans les deux hameaux

a. En hiver, } soit garçons ou filles. Les garçons de moins qui ne soient malades, on des raisons légitimes.
b. En été, } en déclinant que leurs occupations ne peuvent permettre

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. Point

a. Possède-t-elle de pareils fonds? Non

b. Quelle en est la valeur? Non

c. Source des revenus. Non

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? Non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? Non

15°. Bâtiment de l'école. Point

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? Il n'est ni neuf ni délabré

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? Il y a deux chambres dans un hameau de l'école de Sion

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? Le Demeure chez son père

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. Ceux qui sont payés pour fournir le logement

62

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caiffes communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La pension consiste en Dix Boudes de mesure de Moudon & 5 bouges de bled & 56 francs d'argent
dont chaque habitant fait son paye
un quartier d'argent
Les enfants de Moudon ont payé de cette sorte
les enfants de Moudon ont payé de cette sorte
L'argent est au commun qui se paye avec les boudes de Moudon & les boudes de Moudon*

63
F. 92
33

I. Rapports locaux

- 1°. Champlauraz et Freytorrens.
 - a. Ce sont deux Villages formant deux Communes séparées, deux Agences et ci desont deux juridictions.
 - b. Paroisse de Combremont le grand
 - c. District de Moudon
 - d. Canton Léman
- 2°. Champlauraz est tout rassemblé, et Freytorrens de même excepté le Moulin distant d'environ dix minutes
- 3°.
 - a. Demi heure
 - b. Champlauraz 44 et Freytorrens 31.
- 4°.
 - a. Combremont le grand, Combremont le petit, Chavannes-le-Chêne, Mollondans et Demoret.
 - b. Leur distance réciproque demi heures. Ce qui fait un circuit de deux bonnes lieues

II Instruction

- 5°. Les principes suivant leur capacité, de lecture, d'écriture d'orthographe d'arithmétique, du Chant des Psalmes, de Catechismes.
- 6°. Excepté le congé des moissons, on tient l'école toute l'année à chacun des dit deux Villages, en commençant en hiver à neuf heures pour le plus tard, et finissant à midi, le Regent se transporte à l'autre Village, et y commence l'école à une heure après midi, et tien sort pour l'ordinaire qu'à quatre heures et souvent plus tard;
- 7°. a. b. c. ou palettes Simples et doubles, Psalmes, nouveau Testament, Catechisme de Berne, et Catechisme abrégé - Dostersald.
- 8°. La réponse est ci dessus
- 9°. Rangés suivant leur capacité et Classes en trois volées.

III

Relations personnelles

- 11°. Un Instituteur
 - a. Les Ministres et les Baillifs, et l'explication est ci à côté, dans la division du N°. 11. f.